

Décision

Générale

colonial

Décision n° 629 nommant M. Loitta Houmad, Dankali, AkKel des Debnès, comme délégué pour 1952 au pèlerinage aux lieux de l'Islam et représentant officiel de la C.F.S..

n° 629

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 juin 1952

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1952

Date du numéro
1 juillet 1952

TEXTE INTÉGRAL

M. Loitta Houmad, Dankali, Akel des Debnès, est délégué pour 1952 au pèlerinage aux lieux saints de l'Islam, comme représentant officiel de la Côte Française des Somalis. Les frais divers occasionnés par le voyage de M. Loitta Houmad seront supportés par le Budget local, exercice 1952, dans les limites des crédits prévus à cet effet au chapitre 5, art. 2, § 4 de ce Budget.